



Images chocs : publication imminente d'un arrêté

Rubrique : actualités - Date : lundi 21 décembre 2009

Selon le télégramme, la Ministre de la santé devrait avant la fin de l'année publié un arrêté sur l'apposition des images sanitaires sur les paquets de cigarette.

En mai dernier, elle avait déjà annoncé cette mesure pour la fin de l'année 2009. Le texte précisera les images applicables pour la France, les conditions d'apposition et surtout le délai pour la mise en Suvre effective de ces images. Les images devraient être apposées courant 2011.

Le Figaro indique également que le Ministère de la santé a cédé aux demandes des buralistes qui réclamaient que les avertissements sanitaires soient aux normes européennes contrairement à ce que prévoyait la Ministre et la Direction Générale de la Santé. En effet, les images chocs devaient initialement figurer sur les deux versants des paquets, à la taille maximale .

Ainsi, seul 40 % de la surface du paquet (soit une taille inférieure à la moitié du paquet) sera utilisé pour l'image choc qui ne sera apposé qu'au dos. La DGS s'est ainsi limitée à une mini image choc comme en Belgique.

Les buralistes se félicitent de cette décision tandis que les associations ne peuvent que regretter la timidité de la mesure attendue depuis bientôt 4 ans. Si ces images chocs n'auront vraisemblablement pas un effet très important sur les fumeurs déjà accroc, elles auront plus d'effet sur les plus jeunes qui seraient tentés d'entrer dans le tabagisme.

[Lire l'article du Figaro](#)